

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME (489^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 18 JUIN 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12025

Adoption de documents normatifs liés à l'utilisation et la protection des animaux

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la résolution CEX-2441 du Comité exécutif relative à l'adoption de la Politique relative à l'utilisation et à la protection des animaux à l'UQAC;
- ATTENDU** les exigences émises par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) afin d'assurer la conformité des documents normatifs liés à l'utilisation et la protection des animaux à l'UQAC aux politiques et aux lignes directrices du CCPA, lesquelles exigences ont pour effet d'apporter des modifications majeures à la politique actuelle;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de M. Jimmy Boulianne, appuyée par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- D' abroger la Politique relative à l'utilisation et à la protection des animaux à l'Université du Québec à Chicoutimi (doc. 187);
- 2- D' adopter les documents normatifs suivants liés à l'utilisation et à la protection des animaux, tels qu'annexés à la présente et en faisant partie intégrante, soit :
 - Politique relative à l'utilisation et à la protection des animaux;
 - Procédure relative à l'analyse des protocoles par le Comité de protection des animaux de l'UQAC;
 - Mandat général du Comité de protection des animaux de l'Université du Québec à Chicoutimi;

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 19 juin 2019